Commune de SAINT-FAUST
Pyrénées-Atlantiques

N°A202610-002

Arrêté portant réglementation de la circulation 179 bis Chemin des Crêtes

Le Maire de la commune de Saint Faust (Pyrénées Atlantiques)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu la demande présentée par la société ENEDIS Pétitionnaire, Avenue Larribeau 64000 PAU, entreprise chargée d'effectuer les travaux, 2B Réseaux, 40 Rue de la Bastide 64800 ASSON pour un raccordement ENEDIS.

Considérant que de tels travaux nécessitent une emprise sur chaussée, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1 : Début des travaux le 26 octobre 2026 et fin prévisionnelle des travaux 06 novembre 2026 pour une durée prévisible des travaux de 2 jours calendaire, la société 2BRéseaux est autorisée à empiéter au 179 bis chemin des Crêtes pour un raccordement ENEDIS.
La circulation sera traversée par demi-chaussée
Le stationnement sera interdit et gênants aux véhicules légers et poids lourds sauf entreprise chargée des travaux.

Article 2 : La présignalisation et les limites des prescriptions seront indiqués par panneaux réglementaires conformes à la signalisation des routes, mises en place et sous la responsabilité de la société 2B Réseaux, qui en assurera la maintenance, sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La remise en état de la chaussée ainsi que les accotements seront à la charge de l'entreprise qui effectue les travaux.

Article 3 : Toutes les dispositions seront prises pour assurer la sécurité des usagers.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affiché en mairie, mis en ligne sur le site de la commune et transmis à Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Gan, à la CAPBP hôtel de France 2 bis Place Royale à Pau 64000, au pétitionnaire.

Fait à Saint Faust, le 07 octobre 2026
Le Maire, Victorien MAHIEU.

MAIRIE DE SAINT-FAUST (64) Pyrénées-Atlantiques